

Compte Rendu conseil d'école du 4 novembre 2011

PARENTS ELUS:

BERTHOD Sabine	FCPE
BOISSEAU Emmanuelle	PEEP
BONVOISIN Delphine	PEEP
BRAJEUX Béatrice	FCPE
CHEVALIER Anne	FCPE
DIANDA Christine	PEEP
GRIMOIR Jeanne	FCPE
JABBARIAN Mehmaz	FCPE
JOUANNEAU Sylvie	FCPE
LEVY Sylvia	FCPE
MARCADE Florence	PEEP
PANCRAZI Marie-Christilla	PEEP
PREVOST KAEMPF Gaëlle	FCPE
REBELLAC Ariane	FCPE
TROCELLIER Sophie	FCPE
VIGNEAU Bérangère	PEEP

CONSEILLERE MUNICIPALE :

LE GUENNEC-SARRE Vivianne

DELEGUEE DEPARTEMENTALE EDUCATION

NATIONALE :

MONTETAGAUD Hélène (absente)

ENSEIGNANTS:

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DANSET-HUOT Anne	CPA
NGASSAM-MBANDOU Hélène	CPB
BEZIER Bruno	CPC
CATET Agnès	CE1A
WACLAWSKI Pauline	CE1B
MARC Serge	CE1C
GISCHLER Nathanaël	CE1D
DE LA RONDE Chantal	CE2A
HUIN Lucie	CE2B
DUFRENNE Carine	CE2C
DUJARDIN Marie-Laure	CM1A
MESLI Patricia	CM1B
MARIE Christine	CM1C
DOGNON Aurélie	CM1D
BRODIN Sophie	CM2A
FABRE Michel	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
FAJOL Agnès	RASED / Psychologue

Le directeur souligne la forte participation des parents d'élèves aux élections de leurs représentants au conseil d'école. Cette participation - proche de 62% - témoigne de l'intérêt des familles pour l'école et conforte la représentativité des parents élus.

Bilan de la rentrée

	Effectifs	
CPA (Anne Danset-Huot)	24	
CPB (Hélène Ngassam Mbandou)	24	
CPC (Bruno Bézier)	25	73
CE1A (Agnès Catet / Estelle Bourgoïn)	25	
CE1B (Pauline Waclawski)	25	
CE1C (Serge Marc)	25	
CE1D (Nathanaël Gischler)	25	100
CE2A (Chantal de la Ronde)	30	
CE2B (Lucie Huin)	29	
CE2C (Carine Dufrenne)	29	88
CM1A (Marie-Laure Dujardin)	25	
CM1B (Patricia Mesli)	25	
CM1C (Christine Marie)	26	
CM1D (Aurélie Dognon)	26	102
CM2A (Sophie Brodin)	22	
CM2B (Michel Fabre)	22	
CM2C (Florence Akakpo)	23	67
Total	430	430

L'effectif global de l'école est en diminution sensible par rapport à l'année précédente (470 élèves en 2010).

C'est la conséquence prévisible de la modification du périmètre scolaire, mais également du faible nombre de nouveaux arrivants sur le secteur scolaire.

Cette situation positive pour le fonctionnement de l'école se traduit par de meilleures conditions d'accueil sur les temps collectifs et périscolaires, ainsi que de meilleures conditions d'enseignement dans les classes, excepté les classes de CE2 qui ont des effectifs très élevés.

Compte tenu du nombre d'enfants scolarisés en dernière année de maternelle, les simulations pour la prochaine rentrée prévoient une nouvelle hausse sensible du nombre d'élèves.

La redéfinition du périmètre scolaire engagée l'an dernier, et mise en œuvre dès cette rentrée, par la municipalité, en concertation avec l'équipe enseignante et les associations de parents d'élèves, apparaît indispensable ; mais vraisemblablement insuffisante pour garantir la baisse continue des effectifs.

Personnels enseignants

Estelle Bourgoïn (mi-temps CE1A), Nathanaël Gischler, Lucie Huin et Aurélie Dognon ont rejoint l'équipe pédagogique.

Un RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est composé d'enseignants « spécialisés » : maître G, maître E et psychologue. Après la fermeture du poste du maître G en 2010 et la suppression, cette année, de plusieurs postes de maître E sur Colombes, Madame Fajol, psychologue, est désormais le seul référent du RASED sur l'école.

Suite au départ d'Ali SAINDOU, et après une période d'incertitudes, un nouvel EVS (Emploi Vie Scolaire) chargé de l'aide administrative, est en cours de recrutement.

Les classes de découvertes

Du 15 mai au 29 mai, les classes de CM2 de Mme Brodin et de M. Fabre seront en classe de mer à Sainte-Marie sur Mer dans un centre géré par la ville de Colombes.

Six autres projets de classes de découvertes dits « autogérés » sont en voie de finalisation.

- CM1A et CM1C du 5 au 9 mars « biodiversité et ornithologie » dans le parc naturel régional de la Brenne en Indre-et-Loire
- CE2C et CM1B du 19 au 23 mars « préhistoire et ornithologie » dans le Loiret au château du grand Vaulfin
- CE2A et CE2B du 26 au 30 mars « théâtre et nature » dans l'Yonne au château de Brannay

D'autres projets, n'ont malheureusement pas pu être retenus compte tenu de l'implication financière pour les familles et pour la coopérative scolaire que représente l'organisation de classes de découvertes autogérées

Pour opérer des choix, l'équipe pédagogique a prioritairement retenu :

- Les classes du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2)
- L'ensemble des classes d'un même niveau (CE2) permettant de garantir immédiatement l'engagement inscrit au projet d'école visant à faire bénéficier à tous les élèves de l'école d'un séjour de classe de découvertes au moins une fois dans leur scolarité.
- Les classes de CM1 qui ont engagé un projet pédagogique sur l'année scolaire avec la Coulée verte centré sur la biodiversité ornithologique locale.

Ce thème qui sera décliné sous différentes facettes (sciences, éducation à l'environnement, arts visuels...) tout au long de l'année constituera le fil rouge des classes de découvertes pour les CM1 de Mme Dujardin, Mme Mesli et Mme Marie.

Une nouvelle édition de Carnot de Nuit – soirée festive et fédératrice pour l'ensemble de la communauté scolaire - destinée à aider au financement de ces projets, est programmée vendredi 27 janvier.

Une réunion de préparation de cette manifestation festive sera organisée avec les parents d'élèves à l'école Mardi 13 décembre à 20h30.

Bilan financier de la coopérative

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole). Cette affiliation permet de recueillir les dons. A la fois association loi 1901 et mouvement pédagogique coopératif, l'OCCE vise à rapprocher et à impliquer les différents acteurs de la communauté scolaire à travers les projets pédagogiques

La participation financière des familles à la coopérative - libre et facultative - témoigne d'un soutien à l'école et constitue une aide à la réalisation des projets. Mais, il est rappelé que l'implication des familles et l'esprit « coopératif » en faveur de l'école et des projets des classes s'expriment aussi dans la participation active aux différentes initiatives (événements festifs, fête de fin d'année), l'accompagnement des classes à la piscine ou à la patinoire, l'accompagnement des sorties scolaires.

Chaque classe dispose de sa propre coopérative alimentée par les dons des familles.

La coopérative générale gérée par 2 mandataires et le conseil des maîtres est alimentée par les actions collectives (photos, fête de l'école, Carnot de nuit...) et une partie des dons (25%).

Son rôle est de soutenir les projets collectifs et les actions inscrites au projet d'école (classes de découvertes par exemple)

Solde au 31/08/2010	5 957 €
----------------------------	----------------

Recettes de l'année 2010/2011	
Dons des familles	13 817 €
CAF 92 : Concours Récréa'Caf ->Théâtre CM2 et Ecole fleurie/Jardinage	3 994 €
Soirée Carnot de nuit au profit des classes autogérées	3 672 €
Photos individuelles et de classes	3 551 €
Fête de l'école juin 2011	2 258 €
"Pot d'accueil" (parents d'élèves)	256 €
Participation OCCE 92 projet écoles fleuries	50 €
Total	27 598 €

Dépenses de l'année 2010/2011	
Participation classes autogérées (dont 3 135 euros provenant des actions de financement)	7 668 €
Dépenses des coopératives de classes	10 366 €
Matériel sport	107 €
Cotisations assurance (MAIF), Adhésions OCCE, Comité des fêtes	719 €
7 radio cd	560 €
Fournitures papeterie et matériel éducatif loisir divers: albums croquis, pochettes, papier origami, colle, suspensions...	266 €
Sapin Noël	35 €
Matériel éducatif, livres bibliothèque	306 €
Matériel informatique : Switch, câbles, imprimantes	180 €
Charges courantes : frais banque...	17 €
Autres charges des activités éducatives: sorties scolaires, frais parking, visite-conférence, concerts...	1 336 €
Ecole fleurie et jardinage : achat matériel	2 007 €
Projet théâtre CM2 (Spectacles et animateurs "théâtre")	1 634 €
Total	25 201 €

Excédent de l'année 2010/2011	2 397 €
Solde en caisse au 31/08/2011	8 354 €

Total des charges	67 113 €
Total des produits	69 510 €

N.B.1 : Vente de livres "Fête du livre" = 7 791 euros → Crédit « livres » = 1 558 euros
N.B. 2 : Des achats réalisés en fin d'année scolaire de matériel de sport (crosses de hockey, ballons de hand) et de sciences (jumelles, balances...) d'un montant de 887€ facturés tardivement apparaîtront sur l'exercice comptable 2011/2012. Solde réel mi-septembre = 6 844€

Pont de l'Ascension

Sur proposition de l'Inspecteur d'académie, et avec l'accord du Maire de Colombes, l'ensemble des écoles de Colombes bénéficiera du « pont de l'Ascension ». Les cours du vendredi 18 mai sont reportés au mercredi 16 mai. Comme les années précédentes, le centre de loisirs sera ouvert vendredi 18 mai selon des modalités qui seront précisées aux familles.

Remplacement des enseignants

Au cours de cette 1^{ère} période de l'année scolaire, le remplacement des enseignants stagiaires en formation a mobilisé un nombre important d'enseignants remplaçants dans le département. Dans ce contexte, peu de remplaçants se trouvaient disponibles pour assurer les remplacements « ordinaires » de courte durée.

Malgré le retour de ces personnels remplaçants à leur mission d'origine, compte tenu de l'évolution des besoins dans le courant de l'année (congés de maternité, de paternité, maladies saisonnières...), la situation s'annonce délicate tout au long de l'année.

L'accès aux structures sportives

Les classes sont parfois conduites à rejoindre à pied des structures sportives éloignées de l'école (Stade F Hémon, stade Y du Manoir...). C'est la condition pour pratiquer des activités sportives variées dans un environnement adapté (athlétisme, golf...) et pour bénéficier de l'intervention d'un éducateur sportif. Ces temps de trajet sont parfois considérés excessifs. Ils ne dépassent cependant pas la durée de l'activité sportive. Il convient également de considérer que la marche à pied est une activité physique qui peut aussi constituer une partie de l'échauffement musculaire.

Les jeux dans la cour de récréation

Excepté les temps d'accueil de 8h50 à 9h et de 13h20 à 13h30, deux récréations de 15 minutes sont organisées sur le temps scolaire, l'une en milieu de matinée et la seconde en milieu d'après-midi.

Horaires		Cour haute	Cour basse
MATIN	10h15 – 10h30	CP	CE2
	10h40 – 11h	CE1	CM1 et CM2
APRES-MIDI	14h30 – 14h45	CP	CE2
	14h55 – 15h10	CE1	CM1 et CM2

En raison de la configuration de l'espace (deux cours de récréations) et du nombre d'élèves, l'équipe enseignante a fait le choix contraignant de décaler les récréations afin de permettre aux enfants de profiter d'un plus grand espace de détente.

Sept enseignants sont mobilisés le matin et l'après-midi pour assurer la surveillance.

Les récréations répondent à la nécessité de détente et au besoin des élèves de se dépenser physiquement.

C'est un temps moins codifié, fait parfois de jeux improvisés plus ou moins régulés par les enfants eux-mêmes. Les échanges verbaux sont aussi plus spontanés...

La nature de cette activité libre peut parfois engendrer des agressivités verbales ou physiques qui nécessitent la surveillance et la vigilance des adultes.

Ce temps de socialisation participe à la construction de la personnalité et de l'autonomie. Ces apprentissages liés à la vie collective et aux relations avec les autres ne sont pas acquis naturellement mais se construisent tout au long de la scolarité.

Les récréations se déroulent toutefois dans l'ensemble sereinement et dans un climat propice à la détente.

Le nombre d'accidents en milieu scolaire reste très exceptionnel.

Mais, il n'est pas rare de relever de manière isolée des réactions agressives d'enfants qui ne contrôlent pas leur émotion, ne supportent pas l'échec ou la frustration (perte d'un jeu : toupie, cartes...)

D'autres interventions concernent des enfants qui participent à des « jeux de bagarre » qui sont souvent le reflet d'images télévisuelles violentes ou de vidéos auxquelles sont exposés trop d'enfants (catch américain, jeux vidéo de combat...). Les limites entre « faire semblant » et le geste agressif ne sont pas toujours maîtrisées.

Ces observations concernent essentiellement les élèves les plus jeunes.

Outre les rappels quotidiens, voire parfois les sanctions, des actions éducatives sont entreprises dans différentes directions pour favoriser le bon déroulement de ces temps collectifs :

- Le jour de la rentrée, le directeur visite l'ensemble des classes en insistant particulièrement sur le code de bonne conduite durant les récréations
- Le conseil de délégués est invité régulièrement à engager une réflexion dans ce domaine avec un retour dans toutes les classes. (Suite à un incident, la question des « jeux de bagarre » a été abordée dès le début de l'année)
- Les coopératives des classes de CP et de CE1 ont commencé l'acquisition des jeux traditionnels et collectifs pour les récréations

Si malgré l'ensemble de ces mesures, des difficultés apparaissent, les élèves doivent impérativement en faire part aux adultes présents dans l'école. En cas de problèmes récurrents les familles sont invitées à se rapprocher de l'enseignant ou du directeur.

Pour d'éventuelles situations similaires concernant les temps du déjeuner et périscolaires, qui se déroulent en grande partie dans les cours de récréation, les parents sont invités à prendre l'attache de Romuald Stéfani, responsable des temps périscolaires. Ces situations ont été évoquées lors de la réunion du 19/10/2011 avec les associations de parents d'élèves et les représentants de la mairie et du centre de loisirs.

La soirée « porte ouverte » du centre de loisirs avec la présentation de l'équipe d'animation et des activités aura lieu vendredi 26 novembre à partir de 18h30.

Le règlement intérieur

Il s'inscrit dans le cadre du règlement départemental en précisant les modalités d'application liées aux spécificités et à la réalité de l'école.

C'est un document commun de référence à l'ensemble de la communauté éducative qui précise les droits et les devoirs, permettant de réguler la vie de l'école et les rapports entre les différents acteurs.

Ce texte doit également revêtir une valeur éducative. C'est un outil pouvant utilement, et différemment selon l'âge des enfants, être exploité auprès des enfants pour contribuer à mieux comprendre les règles de la vie collective.

Le règlement intérieur est adopté et sera prochainement remis aux familles dans les jours suivant le conseil d'école.

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au centre de loisirs et sur le site de la ville

<http://www.colombes.fr/fr/enfance-jeunesse/rentree-scolaire/index.html>

Ce compte rendu a été rédigé par le directeur de l'école ; révisé et complété par les participants au conseil d'école. Vous pouvez retrouver ce compte rendu sur le site de l'école <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/> ainsi que de nombreuses autres informations concernant la vie de l'école et les projets des classes.